

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2023 1	Taux de référence pour 2024 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 7) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	69 526 050	4,68		72 187 000	3 379 162	4,68	3 379 162
Taxe foncière non bâtie additionnelle	972 419	6,72		1 000 000	67 253	6,72	67 253
Taxe d'habitation additionnelle	16 458 018	7,86		15 613 000	1 226 902	7,86	1 226 902
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
CFE unique ou de zone	14 998 583	30,25		15 315 000	4 632 978	30,25	4 632 978
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Taux CFE plafonné pour 2024 (2b)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total de la fiscalité additionnelle		Total	
				4 673 317		9 306 295	
				4 632 978			

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Produits attendus 9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus		
Taxe foncière non bâtie additionnelle			
Taxe d'habitation additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)		
CFE additionnelle			
		4 673 317	=
		>>>	>>>

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNAGR	Total
	7 467 031	1 233 488	472 625	87 073	1 589 812	954 140	1 892 104
							13 696 273

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2024
9 306 295		13 696 273		23 002 568

A DIGNE LES BAINS
Le 13 MARS 2024
Pour la Direction des Finances publiques,
STEPHANE DURAND

A Digne
Le 10/04/2024
Pour le Groupement,
A
Le
Pour la Préfecture,

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

N° 1259
TAU
FD
202

REÇU EN PRÉFECTURE
le 26/04/2024
Application agréée E-legalite.com

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	Taxe foncière bâtie :	Taxe foncière bâtie :
a. Personnes de condition modeste	0	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	17	4 506 697
c. Locaux industriels	57 865	484 772
d. Exonérations de longue durée	2 214	345 600

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	Taxe foncière bâtie :	Taxe foncière bâtie :
a. Par le conseil communautaire	40 891	0
b. Par la loi	4 506 697	0
Taxe foncière non bâtie :		
a. Par le conseil communautaire	22	209 020
b. Par la loi (terres agricoles)	212 852	178 167
c. Par la loi (autres)	0	15 929

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

Cotisation foncière des entreprises :	Cotisation foncière des entreprises :	Cotisation foncière des entreprises :
a. Par le conseil communautaire	243 333	5 333 296
b. Par la loi	5 647 624	2 133 735
a. Résidences secondaires et assimilées	15 613 000	>>>
b. Logements vacants soumis à la THLV	0	>>>
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	1 430 365	6,61
d. Bases dégrévées locaux vacants	0	>>>

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER

Produits	Produits	Produits
a. Éoliennes et hydroliennes		
b. Centrales électriques		
c. Centrales photovoltaïques		
d. Centrales hydrauliques		
e. Transformateurs électriques		
f. Stations radioélectriques		
g. Installations gazières et autres		

5. RÉFORMES FISCALES

TVA	TVA	TVA
a. TVA prév. (compensation TH)	5 333 296	
b. TVA prév. (comp. CVAE)	2 133 735	
c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>	

6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

75% moyenne nationale	75% moyenne nationale
a. 75% moyenne nationale	6,61
b. Taux maximum	>>>

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS	CFE unique ou de zone	CFE éolienne
Taux maximum :		
a. De droit commun	30,44	>>>
b. Dérogatoire	30,44	>>>
c. Avec rattrapage	>>>	>>>
d. Avec capitalisation	30,44	>>>
e. Avec majoration spéciale	>>>	>>>

7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES

Taux moyens pondérés :	Taux moyens pondérés :
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	20,33
b. En cas de changement de périmètre	>>>

7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE

Taux moyen communal de 2023 au niveau national	Taux moyen communal de 2023 au niveau national
a. Taux moyen communal de 2023 au niveau national	26,75
b. Taux plafond de 2024	53,50

7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens des taxes foncières de 2023 :	CFE unique/de zone	CFE éolienne
a. au niveau national	>>>	>>>
b. au niveau de l'EPCI	>>>	>>>
Taux maximum de la majoration spéciale	>>>	>>>

8. DIMINUTION SANS LIEN

Année antérieure à 2024 au titre de laquelle.... :	Taux moyens de référence au niveau national :
a. ...la diminution sans lien a été appliquée	
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	

Taux foncière bâtie	Taux foncière non bâtie
a. Taxe foncière bâtie	39,42
b. Taxe foncière non bâtie	50,82